

Pauvreté en Europe :

Les frontières invisibles -

une barrière à l'inclusion



■ Introduction

■ Documents de Caritas Europa 2010 sur la pauvreté

Ce texte « les frontières invisibles – une barrière à l’inclusion » fait partie d’une série de documents sur la pauvreté que Caritas Europa a commencé à rédiger au cours de l’année 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale. Les séries se composent d’un document principal appelé “Pauvreté parmi nous” (imprimé aussi en allemand, anglais, bulgare, croate, espagnol, hollandais, italien, polonais, portugais, roumain et tchèque) et d’un certain nombre de textes qui s’y rapporte comme celui-ci. Ces textes sont téléchargeables sur Internet. Vous trouverez aussi un « Mode d’emploi des documents » appelé “Pauvreté en Europe: information de référence et méthodes d’utilisation destinées aux jeunes”.

■ Mode d’emploi de ce document

ce texte décrit les mécanismes d’exclusion des migrants tels qu’ils se passent dans les pays européens, comme les défis liés à promouvoir l’inclusion sociale des migrants. Les membres des Caritas peuvent utiliser ce document dans leur plaidoyer pour enrichir leur demande de politique d’inclusion en faveur des migrants dans leur pays. Vous pouvez sélectionner et choisir un ou plusieurs éléments de ce texte (accès au marché du travail, éducation, anti-discrimination, etc.) et utiliser les recommandations qui s’y rapportent dans votre travail de plaidoyer. Les recommandations peuvent être faites plus concrètement en ajoutant des exemples concrets de votre pays.

Ce texte fait aussi partie de la campagne « Zéro Pauvreté » www.zeropoverty.org.

Le site internet interactif, l’utilisation de matériaux promotionnels de cette campagne, et l’organisation d’événements publics pour lutter contre la pauvreté font partie de toutes les activités qui peuvent et doivent être combinées avec les contenus de ce texte et ses messages.

Ce texte « les frontières invisibles – une barrière à l’inclusion » a été rédigé par les membres du personnel du secrétariat de Caritas Europa comme du personnel d’organisations membres au niveau national à travers l’Europe : Karin Keil, Paolo Pezzana, Robert Urbé, Peter Verhaeghe et Bettina Zeugin. Je suis reconnaissant pour ce travail accompli. Cela reflète le point de vue de Caritas Europa aujourd’hui.

Bruxelles, juin 2010

Erny Gillen
Président de Caritas Europa

■ Les frontières invisibles - une barrière à l'inclusion

« Si même le fait d'être un citoyen ne permet pas de lutter contre la discrimination, l'exclusion et la pauvreté, la politique d'immigration européenne pourrait être considérée comme un échec. »¹

Les communautés et les sociétés ont toujours connu des attitudes xénophobes plus ou moins explicites, une peur de l'inconnu et des personnes extérieures à la communauté. Au cours de l'histoire, ce penchant a été manipulé par des personnes ayant, ou aspirant à, des positions de pouvoir. La manipulation de sentiments xénophobes latents peut conduire à la discrimination fondée sur la couleur de la peau ou d'autres aspects distinctifs des membres « standard » de la société, au racisme ou même au génocide. L'histoire européenne montre aussi que les sociétés peuvent surmonter les sentiments et attitudes xénophobes en construisant des relations de confiance avec leurs voisins, en améliorant la compréhension et l'interaction mutuelles et en se concentrant sur des intérêts communs. L'élargissement de l'Union européenne et le processus d'intégration en sont des exemples.

Toutefois, l'Europe n'a jamais été homogène et a récemment profité de la perméabilité de ses frontières. Cependant, les identités nationales et « l'identité européenne » sont des constructions évoquées de temps à autre pour encourager des sentiments d'unité tout en excluant les « étrangers » et ceux qui sont « différents de nous ». Les personnes visées se trouvent soit loin de nous, dans d'autres continents, soit elles sont arrivées en Europe récemment, mais ne sont pas ou à peine acceptées dans nos sociétés. Ils peuvent être des citoyens Européens mais considérés comme étrangers.

Ceci peut sembler paradoxal, mais à présent, une 'identité européenne commune' est la plus visible quand il y a le plus large consensus sur la notion de séparation mutuelle par rapport au monde extérieur. Un 'ennemi commun' renforce des sentiments d'unité. Pendant la Guerre Froide, la ligne de démarcation entre les Etats était le rideau de fer, on était d'un côté ou de l'autre. Aujourd'hui, cette ligne de démarcation se situe entre les citoyens de l'Europe « traditionnelle » et les citoyens européens avec des origines ethniques « différentes », des personnes venant du Sud, et entre les communautés religieuses. Chaque pays connaît des migrations régulières comme irrégulières et accueille aussi des demandeurs d'asile de pays du Sud en crise et en situation de grande pauvreté. Chaque pays où vit un nombre important de résidents de confession musulmane connaît un débat intense sur les « valeurs européennes ». ²

Aux frontières extérieures de l'Union européenne, cette partition est clairement visible et est fondée sur la nationalité. Les médias diffusent notamment des images de réfugiés et de migrants arrivant par bateau le long des côtes de l'Europe du Sud. Ils risquent leurs vies pour atteindre l'Europe. Les événements aux frontières Sud-est et Est de l'Europe sont moins couverts par les médias quoique n'étant pas moins dramatiques.

1 Caritas Europa, Migration, un voyage dans la pauvreté ? Une étude de Caritas Europa sur la pauvreté et l'exclusion sociale des immigrants en Europe, Bruxelles, Juin 2006, p.13.

2 Voir Mely Kiyak, Europa: Die Villa mit fünf Sternen – Essai [Europe: The Five-Star Villa – An Essay], in: Politik und Zeitgeschichte [Politics and Contemporary History] 35-36/2008. (10 Juin 2009)

La xénophobie, la peur de toute personne, religion et coutume perçue comme « étrangère » ne commence et ne s'arrête ni aux frontières extérieures de l'Union européenne, ni aux frontières du continent européen. La discrimination et le racisme comme conséquences d'un sentiment cultivé de xénophobie, dans certains médias par exemple, apparaissent dans chaque secteur de la société. Ceci conduit à ce que les migrants, les membres d'ethnies minoritaires ou les personnes ayant des origines étrangères en Europe sont touchés disproportionnellement par l'exclusion et la pauvreté. Leurs chances sur le marché du travail, dans le système éducatif et d'accès aux structures de santé sont inégales à cause surtout de la mise en place de mécanismes qui les excluent et les désavantagent par rapport à ceux dont bénéficie la majorité de la population.

Ainsi, les événements aux frontières extérieures reflètent simultanément les barrières intérieures établies envers les migrants en Europe. Les travailleurs hautement qualifiés sont plus recherchés dans le monde entier, même si cela ne les met pas à l'abri de connaître aussi la discrimination. Les migrants doivent faire face à des obstacles légaux, sociaux, politiques et culturels, mais aussi à des barrières psychologiques. Ceci représente des obstacles à l'intégration de la population immigrée et en fin de compte à son inclusion totale dans la société. Et ainsi, la cohésion sociale en soi est affaiblie.

L'exclusion et l'échec de l'intégration des individus et de groupes entiers de la population mènent à des conflits et à une déstabilisation générale. C'est pourquoi Caritas Europa, à l'occasion de l'Année Européenne de Lutte Contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale s'efforce de rendre visibles ces barrières invisibles. Il s'agit de stimuler la mise en oeuvre de mesures d'abolition de ces barrières en encourageant l'intégration des immigrants et leur inclusion comme membres à part entière de la société.

■ Les migrants sont disproportionnellement touchés par la pauvreté

Uniquement en raison de leur « origine différente », des sections entières de la population n'ont pas les mêmes chances dans le système éducatif ou sur le marché du travail que les citoyens européens « d'origine traditionnelle ». Ils sont poussés vers l'économie informelle qui restreint encore plus leurs opportunités et souvent amène davantage de discrimination, d'exploitation et d'abus. Caritas Europa souligne que les citoyens des pays tiers, généralement considérés comme « migrants » en Europe se trouvent dans des positions de départ plus mauvaises que celle des citoyens de l'Union européenne quand il s'agit d'emploi, de logement, de santé, d'éducation et de participation à la vie publique.

L'analyse faite par Caritas de la situation des migrants au regard du modèle de référence utilisé dans le document de Caritas sur la pauvreté « La Pauvreté parmi nous », conduit aux conclusions suivantes :

- la première source de sécurité sociale des migrants, le marché du travail, soit n'existe pas (par exemple pour ceux qui ne reçoivent pas de permis de travail) soit ne donne qu'une faible protection sociale car les offres d'emplois pour les migrants comportent souvent des conditions de travail sales, dangereuses, exigeantes, instables et mal payées ;
- la seconde source de sécurité sociale, d'autant plus nécessaire si la première source fait défaut, la famille, est là encore pour les migrants soit inexistante (par exemple la famille reste dans le pays d'origine en

comptant plus sur l'aide de la personne migrante qu'en position de la soutenir) soit très faiblement présente à cause de la précarité de sa situation;

- la troisième source, l'aide publique devrait alors assurer un maximum de soutien compte tenu de l'échec des deux autres sources. Mais le fait est que les migrants ne reçoivent qu'un soutien minimum, quand ils en reçoivent un. Ils sont souvent exclus des mécanismes de revenu minimum, surtout lorsqu'ils sont citoyens de pays tiers ; comme demandeurs d'asile ils reçoivent généralement un tout petit peu plus que du soutien en nature ; en tant que migrants en situation irrégulière ou demandeurs d'asile rejetés, ils sont généralement exclus de tout.

Donc, même en mettant de côté les questions de transformations et changement actuels, on voit déjà que le système ne fonctionne pas correctement pour les migrants et que la plupart d'entre eux ne sont pas pris en compte. Les transformations de la société, économiques et démographiques et les changements s'ajoutent à ces mauvaises conditions. Ainsi les migrants sont un groupe à haut risque de pauvreté, comme le mentionnait déjà le rapport 2006 de Caritas Europa sur la pauvreté « Migration, un passeport pour la pauvreté ? ».

Les migrants sont représentés de manière disproportionnée dans les statistiques sur la pauvreté. Les cas d'exclusion et de pauvreté, auxquels les migrants de toutes catégories d'âges sont exposés, sont complexes et sans solutions simples.

Les obstacles qui augmentent le risque de pauvreté peuvent venir de la législation, des autorités ou des pratiques. Voici quelques exemples :³

- Le système juridique de l'Union européenne opère, dans les domaines des opportunités d'emploi, de la sécurité sociale et du droit à une vie de famille, des distinctions basées sur la nationalité, les qualifications et le permis de résidence. Ce système juridique à plusieurs niveaux augmente les risques de pauvreté. Par exemple, dans beaucoup de pays européens il existe une distinction entre le droit de séjour dans le pays et le droit d'y travailler. Par conséquent, certains migrants n'ont pas le droit de travailler bien qu'ils soient dans le pays légalement. Dans les pays où le droit de résidence est lié au droit de travail, les migrants perdent leur statut légal dès lors qu'ils perdent leur emploi.
- En matière d'éducation, le même constat peut être fait à travers l'Europe : les élèves ayant des origines étrangères et issus de minorités sont clairement surreprésentés dans les écoles professionnelles et les écoles en dehors du système général d'éducation de la plupart des pays. Ceci indique que de nombreux élèves sont écartés vers des niveaux d'études en-dessous de leur potentiel.
- Dans beaucoup de pays les migrants sont confrontés à la discrimination lors de leur recherche d'emploi. Ne pas avoir la nationalité ou la citoyenneté d'un Etat membre est un obstacle, mais aussi, par exemple, avoir simplement un nom à la consonance « étrangère » peut être un critère d'exclusion au cours du processus de candidature. Il existe aussi une véritable discrimination en termes de salaire. Les citoyens européens ayant des origines étrangères sont particulièrement touchés par ces formes de discrimination. Le fait qu'ils soient appelés, dans les discours publics, migrants de « seconde génération » ou de « troisième génération » n'aide guère à contrer le phénomène.

³ Caritas Europa, Migration, un voyage dans la pauvreté ? Une étude de Caritas Europa sur la pauvreté et l'exclusion sociale des immigrants en Europe, Bruxelles, Juin 2006.

- Une des conséquences de l'inégalité des chances sur le marché du travail est le taux inhabituellement haut des emplois « atypiques » parmi les migrants – contrats à durée déterminés, temps partiel et travail à la demande – qui fait que cette partie de la population est susceptible d'être touchée par la discrimination, l'exploitation et la pauvreté. En effet, un pourcentage disproportionnellement élevé de familles migrantes tout en travaillant reste en situation de pauvreté. Le Comité Économique et Social Européen (CESE) arrive à la même conclusion : *« La pauvreté active peut être conséquence du faible niveau de compétences ou d'instruction d'une personne, de son manque de compétences requises pour un travail au salaire adéquat ou de conditions de travail inadaptées. Les groupes vulnérables sont le plus souvent les travailleurs âgés, les jeunes, les femmes, les familles nombreuses, les personnes handicapées, les travailleurs qui ont interrompu tôt leur scolarité et les migrants. »*⁴
- Dans beaucoup de pays l'interdiction d'accéder au marché de l'emploi faite aux demandeurs d'asiles est un obstacle majeur à leur intégration dans la société. Une dépendance forcée à long terme basée sur les aides publiques et même la charité mène souvent à l'appauvrissement et à l'exclusion sociale.
- Les personnes dans des situations d'emploi irrégulières avec/ou sans permis de séjour valable sont, de plus, en position de faiblesse quand il s'agit de négocier les conditions d'emploi avec leurs employeurs. Elles gagnent généralement moins que le salaire moyen et leurs droits sociaux, comme les congés payés et les congés maladies, leur sont souvent refusés. Le CESE déclare : *« La lutte contre le travail non-déclaré constitue un outil déterminant dans la lutte contre le travail pauvre. D'une part, parce qu'il touche les populations les plus vulnérables (migrants, précaires) mais également parce qu'il peut mener à des situations de quasi esclavage contraire à la Charte des droits fondamentaux. »*⁵

Les systèmes des permis de résidence et de travail de l'Union Européenne et des Etats membres sont, dans la plupart des cas, basés sur l'argument de « proximité culturelle » plus ou moins grande ou de distance des immigrants potentiels. De façon similaire, la discrimination dans les établissements éducatifs, alors qu'elle ne peut plus être déterminée au niveau des attitudes individuelles des personnels éducatifs, est répandue dans la vie quotidienne et est basée sur des distinctions culturelles qui peuvent être considérées comme racistes. Le fait que les enfants issus de l'immigration n'ont, dans certains pays, presque aucune chance de progresser à l'école, n'est pas dû à un manque d'intelligence de leur part. Les facteurs cruciaux sont plutôt l'origine sociale de leur famille et le système d'éducation du pays de résidence, mal adapté aux besoins des migrants, ainsi que les mesures discriminatoires et le comportement dans les écoles.

■ Un regard dynamique sur la culture et l'identité promeut l'intégration

Si les personnes sont jugées uniquement sur la base de leurs origines culturelles, elles se voient assigner une base culturelle fixée à leur naissance - et ceci s'applique tant aux populations indigènes qu'aux immigrants. Cette idée de culture immuable est toujours fixée dans la conscience collective. Les personnes d'une région particulière se voient assigner un certain type de comportement. Cependant la culture est dynamique - les

4 CESE, Avis d'initiative, sur le thème « Travail et pauvreté : vers une approche globale indispensable », SOC/336

5 CESE, SOC/336

cultures peuvent changer, elles sont fluides et ne sont pas fermées aux influences externes. La culture est toujours en mouvement, sans frontières fixes et doit être redéfinie sans cesse. Culturellement parlant, il n'existe donc pas de culture nationale camerounaise, ukrainienne ou allemande définie. Au contraire, une observation approfondie démontre qu'il existe des différences basées sur la région, la classe sociale et les idées politiques. Ainsi par exemple, les différences entre les couches sociales éduquées du Bangladesh, du Kosovo et de France sont souvent moins prononcées que celles des couches supérieures et inférieures d'un seul et même pays. Un autre exemple de stéréotype, voire même de stigmatisation est basé sur la religion. Le fait d'être chrétien, musulman ou hindou dit très peu de choses sur la foi et les pratiques religieuses d'une personne - la même chose s'applique à toutes les autres religions et aux personnes sans foi religieuse. Ainsi ce ne sont pas seulement les cultures qui sont dynamiques et complexes, mais chaque individu a aussi une panoplie complète de caractéristiques socioculturelles.. Ainsi l'origine culturelle d'une personne est juste un aspect parmi d'autres – dont le sexe, le statut social, l'orientation religieuse et les idées politiques - ce qui complète son identité. Cette réalité conduit à la conclusion selon laquelle les objectifs d'intégration seront davantage atteints si les politiques et leur mise en œuvre se focalisent sur ce que les personnes ont en commun et non pas sur ce qui différencie les uns des autres.

■ Les migrants sont des individus avec des ressources

Spécialement en temps de crise économique il est tentant pour les décideurs de fixer des limites claires entre ceux et ce qui appartient à une culture et ceux et ce qui en est exclu afin de trouver des boucs émissaires à la crise. Cela fait apparaître le monde comme étant ordonné, suivant une logique fixe et démontrable. A travers le monde on est séduit de cette façon. En particulier, en temps de crise, les migrants sont les premiers à perdre leur emploi. Les frontières nationales et régionales, comme celles de l'Union européenne, gagnent encore plus d'importance que lorsque qu'il n'y a pas de crise économique. Lors de la compétition pour l'emploi, chaque pays accorde sa préférence à la main d'oeuvre locale et ferme le plus possible ses frontières aux immigrants potentiels. Ceci a aussi des répercussions négatives sur les citoyens de l'Union Européenne, en particulier sur ceux qui sont issus de l'immigration. Même si la situation n'est pas la même dans tous les pays et dans les différents secteurs économiques, la tendance générale va dans cette direction.

Le concept de citoyenneté offre un même ensemble complet de droits des citoyens mais ne garantit pas l'égalité des chances. L'égalité des droits est la base nécessaire à des sociétés inclusives, mais une autre action non législative est indispensable. En effet, les barrières qui sont dans nos têtes sont aussi en partie responsables du fort taux de pauvreté de la population migrante européenne. C'est seulement avec une évolution des mentalités de la majorité de la population, que la société dans son ensemble pourra s'engager en faveur de la diversité, seul moyen de créer une société inclusive. La diversité dans le monde et en Europe va augmenter : seule une perspective moderne et tournée vers le monde extérieur, mettant en valeur ce que les gens ont en commun et non ce qui les rend « différents » les uns des autres, permettra de rendre justice à chacun - sans tenir compte de leur origines.

■ Recommandations

Caritas Europa croit que la réduction de la pauvreté et de l'exclusion est un processus qui va beaucoup plus loin que l'assistance matérielle et financière. Ceci exige des législations et des mesures permettant de renforcer les êtres humains, de réduire leur vulnérabilité et la discrimination, et de promouvoir l'intégration sociale. Des actions doivent être prises à tous les niveaux de la société, en particulier :

Aux niveaux européen et national :

- Ratifier et mettre en oeuvre les instruments juridiques internationaux et nationaux donnant aux résidents migrants les mêmes droits qu'aux nationaux.
- Adopter et appliquer des législations anti-discriminatoires efficaces punissant les actes de discrimination et actes racistes contre toute personne, indépendamment de son statut de résidence ou de sa nationalité.
- Inclure tous les membres de la société dans le processus d'inclusion sociale en s'investissant davantage en faveur de l'ouverture des esprits de la majorité de la population, souvent sur la défensive à propos des migrants, en mettant l'accent sur la mobilité comme une réalité, c'est-à-dire une politique migratoire ouverte et une perspective individuelle et transculturelle.
- Garantir le respect des droits de l'Homme pour tous, y compris ceux des migrants sans permis de séjour valable.

Aux niveaux national, régional et local :

- Donner le plus possible aux migrants, aux personnes ayant des origines migratoires et aux minorités ethniques, accès aux services traditionnels et offrir des services spécifiques uniquement lorsqu'un besoin spécifique apparaît. Les services doivent être adaptés à la réalité d'un public diversifié et de besoins changeant.
- Garantir le respect des droits d'Homme pour tous, y compris ceux des migrants sans permis de séjour valable.
- Renforcer les politiques d'éducation, en incluant une transition entre l'école et le marché du travail comme outil efficace pour réduire le risque de pauvreté.
- Améliorer le savoir-faire ayant trait aux diversités culturelles et religieuses, par exemple par des formations transculturelles pour les fonctionnaires et les prestataires de services publics et privés.



La présente publication bénéficie du soutien du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013). Ce programme est géré par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont énoncés dans l'agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans ces domaines. Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE. PROGRESS a pour mission de renforcer la contribution de l'UE et d'aider ainsi les États membres à respecter leurs engagements et mener à bien leur action en vue de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de bâtir une société plus solidaire. Dès lors, il contribuera : à fournir une analyse et des conseils dans les domaines d'activité qui lui sont propres ; à assurer le suivi et à faire rapport sur l'application de la législation et des politiques communautaires dans ces mêmes domaines ; à promouvoir le transfert de politiques, l'échange de connaissances et le soutien entre les États membres concernant les objectifs et priorités de l'Union, et à relayer les avis des parties prenantes et de la société au sens large. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

2010
European Year
for Combating
Poverty and
Social Exclusion



Rue de Pascale, 4 • 1040 Bruxelles • Belgique
Tel.: +32 (0)2 280 02 80 • Fax: +32 (0)2 230 16 58
Email: info@caritas-europa.org • Web: www.caritas-europa.org